

OBJET : M2023-02 : ENTRETIEN DES STADES SPORTIFS – ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ainsi que R. 2122-8 et suivants ;

Vu le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Vu l'alinéa 4 de la délibération n°2020-56 du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés ;

Vu la procédure de consultation directe de plusieurs opérateurs économiques en date de janvier 2023, ayant pour objet l'entretien des espaces verts ;

Considérant la nécessité de recourir aux marchés publics pour l'entretien des espaces verts ;

Considérant les trois offres reçues pour le lot 1 sur l'entretien du stade de rugby, dans le cadre d'une procédure adaptée par consultation directe de plusieurs opérateurs économiques en raison du faible montant de la présente consultation ;

Considérant les trois offres reçues pour le lot 2 sur l'entretien du stade Vidal, dans le cadre d'une procédure adaptée par consultation directe de plusieurs opérateurs économiques en raison du faible montant de la présente consultation ;

D E C I D E

ARTICLE 1 : De retenir l'offre de l'entreprise **SUD GAZON – Mas le Castelet – 34590 MARSILLARGUES** – pour le lot 1, pour un montant annuel de 8 637,00 €HT soit 10 364,40 €TTC.

ARTICLE 2 : De retenir l'offre de l'entreprise **SUD GAZON – Mas le Castelet – 34590 MARSILLARGUES** – pour le lot 2, pour un montant annuel de 19 812,00 €HT soit 23 774,40 €TTC.

ARTICLE 3 : De signer l'ensemble des actes afférents aux contrats concernés.

ARTICLE 4 : De dire que les dépenses seront imputées sur le budget.

ARTICLE 5 : De charger M. le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Jean-de-Védas de l'exécution de la présente décision.



Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 20 mars 2023

**François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas**

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 22/03/2023

et de sa publication le 22/03/2023